

- travail effectué par des citoyens réels pour des citoyens et non une IA! on lâche rien!

- 

## **JOURNALISTES**

-assainir les avantages des journalistes. Les députés ont voté le 18 décembre 2018 le seuil de revenus nets mensuels pour bénéficier de l abattement fiscal de 7650 euros.

( journalistes,rédacteurs,photographes,directeurs et critiques)

Précisons qu'en plus de cet abattement ils ont aussi un abattement de 30 pour cent sur les cotisations salariales et patronales. Prélevées donc sur 70 pour cent du salaire. Ils ont aussi ,comme tout le monde les 10 pour cent. D autres bénéficient aussi d abattement allant de 5 à 30 % (BTP,aviation,artistes,etc) 135 millions pertes de recettes dont 35 millions impôts sur le revenu et 100 millions d euros de cotisations sociales pour la seule presse écrite,dénoncées à plusieurs reprises par la cour des comptes. Carte presse: tarifs réduit musées, évènements à couvrir ,réductions sur automobile ,électroménager.

## **MEDIAS**

-Fin des subventions pour les médias privés

-Obligation de créer pour chaque titre ou chaque chaîne de médias une société coopérative du personnel qui détiendrait des actions non cessibles, et qui pourrait prendre part au conseil d'administration avec droit de vote.

-Nationalisation de TF1 pour non respect de son contrat social et culturel

-Expulsion des chaînes privés des premiers canaux radio et TNT pour y avoir des chaînes de médias nationaux.

-Restructuration des médias nationaux par thèmes, âge des spectateurs/ auditeurs, et par localités ;

-Création d'une plateforme vidéo pour l'intégralité des rediffusions du service public et pour les citoyens.

-Obligation aux médias nationaux et locaux de parler de toutes les manifestations, les pétitions, les conférences, les événements et les assemblés dans leurs journaux

-Obligation aux médias nationaux de dédiés une chaîne à l'expression de tous les courants politiques, débats contradictoire (même différé) tel public sénat.

-Séparation des médias publics et de l'état en plaçant les médias nationaux sous la coupe de la justice et du conseil constitutionnel.

-Libérer les médias des influences politiques ou financières . Les journalistes sont assujettis au pouvoir tout simplement car cela leur permet d'obtenir plein d'avantages tel que abattement fiscal voté par députés le 18 décembre 2018 :

>seuil de revenus net mensuels de 6000 euros pour bénéficier abattement fiscal de 7650 euros .

>en plus de cela abattement de 30 pour cent sur les cotisations salariales et patronales en plus des 10 pour cent auquel chacun a le droit .

>Perte 35 millions euros impôts sur le revenu et 100 millions de cotisations pour la seule presse écrite dénoncée à plusieurs reprises par la cour des comptes.

>tarifs réduits automobile, électroménager etc... solution préconisée pour plus de neutralité de la Presse selon l'Observatoire de la déontologie et de l'information : il faudrait une tripartite réunissant éditeurs, journalistes et public qui pourrait être saisi par les citoyens mais ne pouvant pas sanctionner pour garantir la liberté d'expression, juste un moyen de pression qui influerait sur les ventes et cela fonctionne dans une vingtaine de pays européens (OF 25/01/19)

## **CULTURE**

-Fin de la censure sous couvert de droits d'auteurs et l'inscription dans la loi de l'autorisation d'utilisation de contenus à des fins informatives, pédagogiques et humoristique.

-Propositions , transparence et démocratie dans les salles et scènes de musiques actuelles (et lieux subventionnés) .

Objet :

>Il serait intéressant de parler des équipes technique , l omerta de certaine "boite" de prestation et de l'excès de bénévole qui tue l intermittence.

>Établir plus de transparence et d'équité, de démocratie « participative » au sein des Salles ou Scènes de Musiques Actuelles. Dans le but de promouvoir la création musicale dite populaire par une dynamique réelle et interactive entre le public et les musiciens / musiciennes, de nos communes, départements, régions et donc sur le plan national.

> Obligation pour les salles ou scènes de Musiques Actuelles\* de prendre sans distinction de style, des musiciens et musiciennes en groupes, duos, seul en scène (one man show) du département où se trouve la dite Salle de Musiques Actuelles. \*Les Salles de Musique Actuelles ont été construites, grâce aux divers financements et subventions municipales, départementales, régionales, nationales, européennes et fonctionnent en partie avec le concours d'un seul ou de plusieurs acteurs territoriaux précédemment nommés. Donc grâce au peuple. - Dans le but de bannir tout népotisme culturel qui sévit lourdement dans le secteur musical sur les personnes venant du peuple: Ces personnes, musiciens et musiciennes qui n'ont rien d'autre que leur force de travail et leur créativité musicale à offrir et n'ayant donc, aucune relation de privilège de part leur naissance et milieu social. - Sachant qu'il existe en France, une ou plusieurs Salles de Musiques Actuelles (de tailles et de grandeurs différentes) dans chaque département.

>Pour établir une réelle "politique" locale et culturelle pour tous les styles musicaux dit populaires (donc venant du peuple).

>Toutes les Salles de Musiques Actuelles devront être constitué d'une équipe tripartite, de représentants mandatés pour une année (mandat impératif), suivant des modalités fonctionnelles d'appels à candidature étendues à l'ensemble du département, soit : D'un ou du représentant administrateur(1)de la salle, de plusieurs représentants issus des musiciens, musiciennes et de plusieurs représentants issus du public (donc du peuple), toutes et tous favorables au développement de la musique dite populaire dans leur département. Chaque partie n'aura qu'un tiers décisionnel - trois parties égales - pour décider de façon absolument égalitaire de la programmation annuelle à venir et des conditions logistiques, matériels, entretiens, divers, etc. (1) Seul et pour des raisons techniques de bon fonctionnement de la salle, l'administrateur et son équipe (ou l'équipe actuelle) pourront être des permanents mais en aucun cas, le eprésentant administrateur au niveau de la programmation ne pourra outrepasser es droits précédemment définis (soit un tiers décisionnel). - Puis au niveau national ces équipes tripartites devront se réunir (suivant des modalités à définir) dans un esprit coopératif et fédérateur donc d'absolue transparence pour établir entre elles, une interactivité qui puisse de façon démocratique et sans partialité, permettre et facilité à chaque musicien et musicienne de pouvoir vivre de leur métier, dans un mouvement ascensionnel de culture du peuple pour le peuple et par le peuple dans toutes ses diversités et créativités.

> Les Salles de Musiques Actuelles devront indépendamment de la multitude des styles de musiques programmées en leur sein, être comptables d'une répartition à 50 % de textes de langue française et 50 % de textes de langues étrangères, régionales ou autres. Pour les langues étrangères, prendre en compte toutes les langues et pas uniquement l'hégémonique langue du monde anglo-saxon.

> Ce texte à légiférer peut s'appliquer à toutes salles, scènes, associations, susceptibles de diffuser des spectacles musicaux ou de le permettre, ayant par le passé ou actuellement dans leurs fonctionnements des financements et subventions soit d'un seul ou de plusieurs acteurs territoriaux précédemment nommés. En tenant compte des capacités techniques, structurelles, physiques, matérielles et géographiques de chaque lieu ainsi que d'éventuelles singularités ou spécificités.

Hyperliens / sites (liste non exhaustive) :

<https://www.musictips.net/la-liste-des-smac-en-france>

<http://www.fedelima.org/rubrique4.html>

<http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Musique/Organismes/Creation-Diffusion/Scenes-de-musiques-actuelles>

-que dans chaque commune la jeunesse et de la culture soit prise en charge par une association locale d'habitants conventionnée avec la municipalité comme le prévoyait le programme du CNR

-il n y a qu en France que la Culture et le Cinéma reçoivent autant de subventions ,et comment font ils ds les autres pays ,question à se poser.

## **SPORT**

-faire comme en Italie et ailleurs ,une amende pour ceux qui font du hors piste au sports hiver.

-intégrer le sport dans la culture d'entreprise pour le mieux être des salariés et l'esprit d'équipe